

# Aide en ligne « IDCC »

## MSA ALPES-VAUCLUSE

---

### 1. Objet -descriptif

#### a. Descriptif / Pourquoi c'est fait ? / Pour qui ?

Le numéro **IDCC** (Identifiants **D**es **C**onventions **C**ollectives) vise à simplifier le repérage des Conventions Collectives.

Il s'agit d'un code unique à 4 chiffres attribué par le ministère chargé du travail à chaque convention.

#### b. Comment remplir ? Comment le compléter ? Comment l'obtenir ?

Sélectionnez votre convention collective dans le menu déroulant.

Si aucune convention collective n'est obligatoire dans votre secteur d'activité, cochez « aucune convention - droit du travail ». Dans ce cas il sera alors mentionné le code 9999 dans la case correspondant au numéro de convention collective (IDCC).

Pour connaître votre IDCC : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr) (onglet « travail »),

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Vous pouvez également contacter les représentants de vos filières.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des principaux IDCC les plus représentatifs de votre caisse MSA.

Code	Libellé
9841	Exploitations agricoles Vaucluse
9041	Exploitations agricoles Alpes de Haute Provence
9051	Exploitations polyculture Hautes Alpes
7018	Paysagistes
7006	Coopératives et SICA fleurs fruits légumes
7005	Caves coopératives vinicoles
7002	Coopératives et SICA céréales meunerie oléagineux
7501	crédit Agricole
7502	Mutualité sociale agricole
7517	Exploitations agricoles cadres
7508	Maisons familiales rurales
7509	Organismes de formation agricole
7020	Centres de gestion agréés et habilités agricoles
7001	Coopératives et SICA bétail et viandes
7503	Distilleries coopératives viticoles
7016	Jardiniers et jardiniers gardiens

8912	CCR ETAR Languedoc Roussillon
7012	Centres équestres
7515	Aménagement foncier et établissement rural SAFER
9999	Pas de convention collective
7004	Coopératives et SICA laitières

### c. Bon à savoir

Bon à savoir

L'intitulé de la convention collective apparaît sur le bulletin de paie des salariés et sur leur contrat de travail.

## 2. Pour toute question «n'hésitez pas à nous contacter»

Des remarques, des compléments sur cette fiche n'hésitez pas à nous envoyer un mail à: [tesa\\_aide\\_en\\_ligne.grprec@ccmsa.msa.fr](mailto:tesa_aide_en_ligne.grprec@ccmsa.msa.fr)